Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20111222-VD20112212-040-DE

Date de télétransmission : 27/12/2011 Date de réception préfecture : 27/12/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M.OUAZANA (pouvoir Mme VAN

M. DUGOURD)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. DESEILLE - M. GERVAIS - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - M.

BEKHTAOUI

OBJET DE LA DELIBERATION

Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs - Adhésion de la Ville

Monsieur Grandguillaume, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La maison de quartier de la Fontaine d'Ouche, équipement municipal, a mis en place, en juin 2011, des jardins partagés en collaboration avec le centre social, la fédération nationale des jardins familiaux ainsi que les directions des espaces verts et de l'animation des quartiers de la Ville. Les jardins partagés, inspirés du concept de « jardins en carrés », sont le fruit du premier contrat de quartier de la Fontaine d'Ouche avec la participation des habitants et acteurs locaux.

Aujourd'hui, ce sont trente familles qui exploitent soixante-deux parcelles de terrain.

Afin de faciliter le partenariat, une adhésion à la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs est proposée à la maison de quartier.

Le coût annuel de l'adhésion est de 300 € et de 150 € au titre de la cotisation 2011.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider l'adhésion de la Ville à la fédération nationale des jardins familiaux et collectifs au bénéfice de la maison de quartier de la Fontaine d'Ouche, à compter de 2011 ;
- 2 dire que le montant de la cotisation sera prélevé chaque année sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville ;
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

